

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



**Extrait des délibérations**  
de la Commission permanente

N° CP-2018-10-3-5

**Séance du** vendredi 16 novembre  
2018

**CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2015-2020 - PORTS RHENANS DE  
MULHOUSE  
AMENAGEMENT D'UN TERRE-PLEIN DE LA CONCESSION PORTUAIRE DE  
HUNINGUE - PLATEFORME DE VILLAGE-NEUF**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**ABSENTS :**

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU la délibération du n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n°2 – exercice 2018 – du budget départemental,

- VU le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé en date du 26 avril 2015,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 12 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue une subvention d'investissement de 525 183 €, soit 12,504 % d'une dépense subventionnable de 4 200 000 € HT, à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, exploitant des Ports Rhénans de Mulhouse, pour le projet d'aménagement d'un terre-plein de la concession portuaire de HUNINGUE – phase 1 – dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020. La subvention sera versée selon les modalités suivantes :
  - o un acompte de 35 % après signature de la convention par toutes les parties,
  - o un deuxième acompte de 35 % au vu d'un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises représentant 70 % de l'opération,
  - o le solde au vu d'un décompte financier définitif de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises et au vu du plan de financement définitif de l'opération avec production de la copie des décisions relatives à l'attribution des autres subventions.
- Approuve la convention de financement y afférente jointe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme A293A, chapitre 204, fonction 64, nature 204182, code programme 13421, service 190.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité